



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### fonctionnement

Question écrite n° 71741

### Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande a interrogé dans le cadre des questions orales au Gouvernement, le 8 janvier, le ministre de l'intérieur, sur la montée de l'insécurité en Loir-et-Cher et l'insuffisance des moyens de la police, de la gendarmerie et de la justice pour y faire face. Celui-ci a répondu « en ce qui concerne l'activité de la Gendarmerie nationale, mon collègue ministre de la défense m'a demandé de transmettre les éléments suivants : l'effectif autorisé du groupement de gendarmerie départementale est de 441 dont 13 officiers et 334 sous-officiers auxquels s'ajoutent des gendarmes adjoints volontaires et des gendarmes auxiliaires ; les unités territoriales du groupement de gendarmerie départementale ont constaté, en 1999, 4 787 crimes et délits dont 2 289 de voie publique et, en 2000, 5 519 crimes et délits dont 2 744 de voie publique. Il m'a indiqué également que les effectifs autorisés restent adaptés aux besoins locaux et qu'il n'était pas envisagé de renforcer, dans l'immédiat, le volume des effectifs de cette formation ». Il a regretté dans sa réponse au ministre que le déficit notoire des effectifs de Gendarmerie ne soit pas comblé malgré une augmentation de plus de 15 % entre 1999 et 2000 des crimes et des délits dans les zones rurales en Loir-et-Cher. Il lui demande de lui préciser quels sont les « effectifs autorisés » et, dans la réalité quels sont les effectifs disponibles sur le terrain pour les brigades de Bracieux, Lamotte-Beuvron, Mennetou-sur-Cher, Muides-sur-Loire, Neung-sur-Beuvron, Romorantin-Lanthenay, Saint-Aignan-sur-Cher, Salbris et Selles-sur-Cher. Il demande à M. le ministre de la défense si, selon les termes officiels, « les effectifs autorisés restent adaptés aux besoins locaux », comment les effectifs réels - notoirement inférieurs - peuvent véritablement répondre aux besoins, dramatiquement croissants, de sécurité publique ? Il renouvelle donc sa demande que soient immédiatement renforcés les effectifs de gendarmes dans ces brigades actuellement déficitaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrice Martin-Lalande](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71741

**Rubrique :** Gendarmerie

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense et anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 janvier 2002, page 126